Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration
Séance du 2 juin 2026

Délibération n° 90-2026 Point 5.6

Point 5.6 de l'ordre du jour
Versement des prix aux doctorants Lauréats de l'École d'Hiver de la créativité et de l'innovation 2026

EXPOSE DES MOTIFS :

La première École d'Hiver de la créativité et de l'innovation a réuni cinquante-trois doctorants du 11 au 13 février 2026 au Bischenberg.

Cet événement constitue une pierre angulaire de l'action de formation doctorale du Pôle universitaire d'innovation Alsace (PUIA), car il :

- Touche un public large et pluridisciplinaire de doctorants,
- Les mets en contact entre eux et avec des acteurs de l'écosystème d'innovation (notamment les chargés d'innovation du PUIA),
- Les sensibilise aux concepts d'innovation et à la démarche empathique.

Il représente également un moment fort, dont la visibilité permet d'appuyer le rayonnement interne et externe du PUIA. L'événement est donc amené à être renouvelé annuellement.

Inséré dans le parcours de formation doctorale « Innovation - Créativité - Entrepreneuriat » du collège doctoral de l'Université de Strasbourg, l'École d'Hiver de la créativité et de l'innovation a pour objectif de familiariser les participants à la résolution créative et collective de problèmes complexes issus du monde socio-économique.

Les dix équipes, composées de cinq à six doctorants chacune, ont élaboré une réponse à une problématique issue de l'écosystème d'innovation, en mobilisant les méthodes du design-thinking et de l'intelligence collective. Elles ont été accompagnées de facilitateurs provenant :

- Du Pôle universitaire d'innovation Alsace,
- De la SATT Conectus,
- De l'Institut de l'innovation et de l'entrepreneuriat de l'Université de Strasbourg (anciennement le Pôle Entrepreneuriat – Etena).

Les participants ont ensuite présenté le résultat de leurs travaux devant un jury, qui a récompensé l'équipe la plus méritante.

Il est proposé que le Pôle universitaire d'innovation Alsace verse un prix de 500 € à chacun des six doctorants lauréats de l'École d'Hiver de la créativité et de l'innovation (liste dans le tableau ci-dessous) afin de contribuer directement à leurs déplacements scientifiques en cours de thèse (congrès, école saisonnière, voyage d'étude, etc.). Ce prix serait versé aux unités de recherche concernées. Le PUIA dispose de 3 000 € sur les crédits alloués aux actions de formation et de sensibilisation à l'innovation et à la valorisation.

Nom	*Prénom*	*Ecole doctorale*	*Unité de recherche*	*Gestion*
[redacted]		Ecole doctorale Physique et chimie-physique - ED 182	ICS, UPR 22	CNRS
[redacted]		Ecole doctorale Physique et chimie-physique - ED 182	IPCMS	CNRS
[redacted]		Ecole doctorale Physique et chimie-physique - ED 182	IPCMS	CNRS
[redacted]		Ecole doctorale des sciences humaines et sociales. Perspectives Européennes - ED 519	SAGE	Unistra
[redacted]		Ecole doctorale Physique et chimie-physique - ED 182	ICS, UPR 22	CNRS
[redacted]		Ecole doctorale des sciences de la vie et de la santé - ED 414	Icube	Unistra

Rapporteur : Frédérique BERROD, Présidente

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le versement aux unités de recherche de chacun des lauréats la somme de 500 € par lauréat, afin de contribuer directement aux déplacements scientifiques en cours de thèse de ces derniers.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	3
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juin 2026

La Directrice générale des services

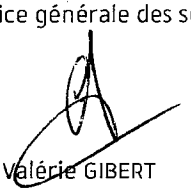

Valérie GIBERT